

Dans ce document, nous présentons *une série de recommandations complémentaires au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*. Ces recommandations ont pour objectif de fournir des orientations plus précises en matière de développement urbain, de préservation du patrimoine bâti et d'aménagement de l'espace public, en tenant compte du contexte global et des particularités locales de Fontenay-le-Fleury. Elles soulignent notamment l'importance de renforcer l'engagement envers les enjeux environnementaux et paysagers de la commune, tels que l'insertion paysagère, la trame verte, la continuité écologique urbaine et la transition ville-campagne entre la Plaine et Fontenay-Le-Fleury.

Vous trouverez les propositions de recommandations et modifications en caractère de couleur **violette**.

Prévoir une carte par axe pour plus de clarté. Titrer les sous-axes avec légendes sur la carte.

AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie - Protéger et mettre en valeur l'environnement



Respecter et préserver la qualité du cadre de vie dans les différents quartiers pavillonnaires

L'objectif est de conserver l'équilibre entre le bâti et les espaces de jardins, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie, tout en prenant en compte les caractéristiques propres à chaque quartier. Cela n'exclut pas une évolution des constructions actuelles en facilitant les extensions et les adaptations à l'évolution des besoins des habitants actuels ou futurs, mais cela doit se faire en garantissant l'organisation urbaine et en **maîtrisant une forme de densification en limite parcellaire, pour protéger le fond de jardin et cœur d'îlot :**

- **Clarifier dans chaque document (OAP, PADD, règlement) le pourcentage de pleine terre à minima 50%**
- **Préconiser une gestion du stationnement privé pour éviter tout empiétement sur l'espace public et préserver les alignements d'arbres.**

L'objectif est de faire en sorte que, dans les quartiers de maisons avec jardin, la forme urbaine actuelle et l'équilibre entre le bâti, la couverture végétalisée et les espaces de pleine terre soient maintenus.



Accompagner l'évolution et la réhabilitation du bâti des grandes résidences et garantir la qualité paysagère des espaces extérieurs

- Préserver les espaces verts et les ensembles arborés qui participent largement à la qualité du cadre de vie et du paysage,
- Donner la possibilité au bâti actuel de pouvoir évoluer, pour favoriser les travaux de réhabilitation et de mise aux normes actuelles notamment sur le plan énergétique (isolation thermique, utilisation des énergies renouvelables...). **Il est essentiel de privilégier des méthodes adaptées pour préserver et maintenir les bâtiments patrimoniaux et les éléments**

architecturaux (par exemple, l'isolation des combles, des caves, des fenêtres, la réévaluation des systèmes de chauffage, etc.).



Protéger le village et préserver les éléments emblématiques du patrimoine et leur environnement

- Protéger le bâti caractéristique du village ancien : ~~réaffirmer une vision patrimoniale à travers la pérennité des bâtiments emblématiques~~ **mise en valeur des bâtiments emblématiques et paysagers (joindre un plan historique)** : Eglise Saint Germain, chapelle Saint Jean, château de Ternay, manoir de la chapelle Saint Jean, ancienne Mairie, les Graviers et d'une manière générale l'ancien bâti rural,
- **Mettre en cohérence la protection du paysage avec la protection du site classé**
- Sauvegarder les secteurs présentant des vestiges archéologiques, notamment au lieu-dit « Les Graviers » :
 - **Identifier et protéger dans le PLU les vestiges archéologiques**



Assurer une transition paysagère de qualité entre les lisières urbaines et l'espace agricole

- **Protéger et maintenir l'espace agricoles en lisière, ainsi que les activités et usages agricoles**
- Mettre en valeur les grandes perspectives paysagères, notamment les vues sur **et depuis** la plaine de Versailles et la ville
- Apporter une attention particulière aux lisières agri-urbaines. L'objectif n'est pas de figer les espaces correspondant aux lisières mais de fixer un cadre pour leur évolution. Toutes nouvelles constructions ~~qui y seraient éventuellement réalisées doit s'y intégrer~~ **situées à la limite des lisières et dans l'ensemble du tissu urbain communal doivent s'intégrer vis-à-vis de la Plaine de Versailles, voire et contribuer à améliorer** la qualité paysagère des lisières.
- Définir une limite d'urbanisation claire à la ville.



Protéger et mettre en valeur le site de la Plaine de Versailles

- Protéger les espaces agricoles, mettre en place les conditions les plus favorables au maintien et au développement des exploitations, ainsi que leur évolution vers des formes d'exploitation axées sur l'agriculture de proximité,
- Encourager le développement de projets valorisant et respectant le site classé de la Plaine de Versailles : tourisme vert, artisanat et activités agricoles,
- Permettre la mise en œuvre d'un projet de valorisation du site de l'ancienne Faisanderie royale dans le cadre de la politique hydraulique de sécurisation des biens et des personnes et de la prévention des inondations,
- Préserver et renforcer la fonctionnalité des rus,
- **Mettre en valeur et promouvoir les richesses écologiques et patrimoniales des paysages**
~~Promouvoir et protéger les paysages ainsi que leur richesse, écologiques et patrimoniales existantes~~

- Restaurer le prolongement de l'allée royale de Villepreux (orientation dont la mise en œuvre est du ressort de VGP).



~~Sauvegarder les espaces naturels et agricoles : les espaces boisés, les espaces verts, les parcs, les alignements d'arbres, les haies. Maintenir ou restaurer les continuités écologiques~~

Développer les trames vertes, bleues, brunes, noires du territoire afin d'améliorer les continuités écologiques à travers les écosystèmes et espaces naturels.

- **Développer la trame verte :**
 - Préserver et renforcer la biodiversité et permettre la libre circulation de la faune et de la flore, menacée par la fragmentation du territoire ;
 - Protéger les principales zones d'intérêt écologique pour leur rôle d'habitat favorable à une faune et une flore spécifique ;
 - **Sauvegarder et développer les lisières agri-urbaines ;**
 - **Accompagner l'espace agricole comme support de continuité écologique ;**
 - **Opérer un changement des gestions des Espaces Naturels pour réduire le besoin en eau**
 - **Préserver les espaces boisés, les parcs résidentiels, lisières, les cœurs d'ilots, les arbres remarquables, etc**
- **Etablir des connectivités écologiques pour garantir une trame verte urbaine :**
 - Préserver les espaces boisés, les parcs et espaces verts, les alignements d'arbres, les haies, les parcs des résidences, les squares, les jardins privatifs, les espaces verts publics, **les lisières, les cours d'eau et leurs berges, etc.** Accorder une attention particulière à la protection des espaces de jardins largement présents au sein des quartiers d'habitation, qui participent à leur identité paysagère mais aussi à la présence de la nature en ville ;
 - Maintenir et développer le maillage écologique local en valorisant la nature en ville aussi bien dans les nouveaux projets qu'au sein du tissu existant ;
 - Agir pour assurer ~~un maintien voire~~ un développement de la biodiversité en Ville grâce à une action conjuguée sur plusieurs leviers, notamment la gestion des eaux pluviales ;
 - Faire en sorte que la valorisation des sentes des cheminements doux s'accompagne d'une logique de connectivité écologique des espaces et d'une dimension pédagogique ;
 - Engager la réalisation d'une véritable « coulée verte » suivant un axe Nord-Sud et un axe Est-Ouest entre les quartiers, support de liaisons douces structurantes = **manque d'une localisation cartographie de la coulée verte**
 - **Désimperméabiliser les cours d'écoles, parkings, places ... et tendre à une végétalisation de ces espaces**
 - Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts : **gestion de l'eau, perméabilité, biodiversité, fauchage tardif, espace sauvage ...**
- **Développer la trame bleue :**
 - **Mettre en valeur et restaurer les mares ;**

- **Mettre en place une gestion adaptée aux milieux humides ;**
 - **Rouvrir et restaurer les rus ;**
 - Limiter fortement l'imperméabilisation des sols pour maintenir un cycle naturel de stockage, d'épuration et d'écoulement des eaux pluviales ;
 - Planter des essences adaptées pour réduire les besoins en eau.
- Développer la trame brune :
 - Appliquer un pourcentage de pleine terre, minimum de 50%, dans les différents zonages du PLU
 - Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts : **gestion de l'eau, perméabilité, biodiversité, fauchage tardif, espace sauvage, aménager des micro-habitats ...**
 - **Utiliser des espèces végétales locales et adaptées pour enrichir la biodiversité dans le sol**
 - **Développer des corridors écologiques reliant les espaces de la trame brune avec les autres trames (verte et bleue).**
 - **Mettre en place la trame noire :**
 - **Créer un schéma d'aménagement de l'éclairage nocturne**
 - **Réguler l'éclairage en fonction des besoins des espèces nocturnes**
 - **Planifier les horaires et la durée de l'éclairage**
 - **Adapter l'organisation spatiale des points lumineux (densité, position, etc.)**
 - **Agir sur les caractéristiques des luminaires (hauteur, spectre lumineux, flux, etc.)**
 - **Établir un règlement local de publicité et l'adapter aux spécificités du territoire.**



Accélérer la transition énergétique

- **Promouvoir la sobriété énergétique dans l'ensemble du parc logement : soutenir la réalisation de diagnostics globaux sur les bâtiments existants et à l'échelle de la ville** Faciliter la rénovation énergétique des constructions existantes. L'objectif est d'améliorer le parc de logements existants afin de réduire les charges liées au chauffage ;
- Permettre l'intégration des dispositifs d'énergie renouvelable dans les bâtiments actuels et futurs ;
- Soutenir la réhabilitation des logements sociaux ;
- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments municipaux. Produire de l'énergie renouvelable sur les espaces et les bâtiments municipaux, à travers l'installation d'équipements producteurs d'énergie renouvelable ;
- Dans le parc de logements neufs, évoluer vers la construction de bâtiments passifs pour anticiper les constructions à énergie positive ;
- Faciliter la mise en œuvre des énergies renouvelables en identifiant les espaces propices à l'implantation des projets en lien avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).



Développer l'agriculture périurbaine

Promouvoir une agriculture périurbaine de proximité afin de :

- Développer des projet innovants, vertueux et écologiques,
- Valoriser les terres agricoles et les entrées de ville,
- Offrir un service aux habitants, notamment l'accès à des produits frais, de qualité et en circuit court.

Ainsi, les espaces agricoles de part et d'autre de la RD11 sont identifiés comme des espaces stratégiques pour le développement de projet d'agriculture périurbaine.

Secteur Les Gravieres au sud de la RD 11 :

- Valoriser un terrain agricole en jachère depuis de nombreuses années afin d'y créer un verger fruitier, ~~une prairie de fleurs~~ un **écopaturage**, des jardins **potagers** partagés, et un ~~espace de loisir pour accueillir les Fontenaysiens~~.

Secteur nord de la RD11 :

- Sur l'espace agricole d'environ 8 hectares entre la RD11 et le quartier des Sables, l'objectif est de reconvertir une monoculture en proposant un projet d'agriculture diversifiée, plus respectueuse de la biodiversité et favorisant les circuits courts.

AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Le centre-ville

- Améliorer les conditions d'accès au centre-ville **ancien et actuel** (transports en commun, sentes, etc.) et la signalétique
- Affirmer la vocation économique du centre-ville : commerces **et services de proximité**, activités tertiaires
- Mieux organiser le stationnement **existant sans l'augmenter** ~~et augmenter le nombre de places en prenant en compte les enjeux environnementaux~~ **et développer les transports en commun (fréquence, fluidité ...)** ainsi que les **mobilités douces (pistes cyclables, sentes, cheminements piétons ...)**
- Aménager et requalifier les espaces publics et les parkings existants afin de développer la convivialité **et limiter les îlots de chaleur (en désimperméabilisant, en favorisant la végétalisation et en améliorant la qualité paysagère ...)**



Les abords de l'avenue de la République incluant les entrées de ville

L'avenue de la République constitue l'axe majeur d'entrée et de traversée du territoire. Elle joue un rôle important dans le fonctionnement de la ville et constitue la vitrine de Fontenay le Fleury. L'avenir de cet axe et de ses abords est donc un enjeu majeur en termes de réaménagement et de requalification urbaine pour les années à venir.

Les abords de cet axe sont constitués de trois typologies de zones urbanisées :

- Des zones d'urbanisation récente, avec une urbanisation de qualité ou fortement structurée, des constructions peu évolutives qui dans la durée prévisionnelle du PLU (dix à quinze ans) ne devraient pas ou peu évoluer si ce n'est faire l'objet d'extensions ou d'opérations de réhabilitation : les ensembles d'habitat individuel (quartiers pavillonnaires) ou collectif (Parc Saint Cyr, résidences LOGIREP), zone d'activités du Fossé Pâté côté Nord (Super U),
- Un site potentiel de renouvellement urbain (autour du Leader Price) dont l'évolution constitue un enjeu pour les années à venir,
- La zone d'activité économique (Fossé Pâté) qui représente un espace stratégique de renouvellement urbain.

Il est primordial que l'opération globale puisse nécessiter une déclinaison en OAP par secteur pour mieux cadrer les futures interventions tout en répondant aux besoins et attentes de la commune (ex : ZAC Fossé Pâté ayant une OAP propre). Il a été précisé dans les recommandations OAP :

- L'îlot « Leader Price » doit être défini de manière plus concrète et précise (par exemple : la hauteur maximale des logements). Préciser largeur de recul de l'alignement.
- Une OAP spécifique est nécessaire pour l'avenue de la République et la transition entre espace public et résidence (par exemple : identifier les fonds de parcelle à préserver, définir le linéaire de piste cyclable, déterminer la densité d'espaces verts et de pleine terre, réduire et organiser les places de stationnement, etc.).
- Une OAP spécifique pour le Super U.
- Une OAP spécifique pour les entrées de ville (par exemple : catégoriser les entrées de ville et prioriser une OAP pour celles situées sur la RD11, partageant le même contexte, pression et caractéristiques).



Le secteur du Fossé Pâté

Le site de Fossé Pâté est une zone d'activité de 2,5 hectares à la lisière entre ville et campagne. Elle constitue un potentiel de développement pour une opération d'aménagement et de requalification.

L'ambition est de penser un quartier mixte qui :

- **Concilie bien-être des habitants et réponses aux enjeux du changement climatique**
 - Créer un grand parc ouvert au public

- Un pôle de services aux habitants
- Proposer des parcours résidentiels grâce à une offre de logements bien conçus sur le plan bioclimatique, dotés de balcons ou des jardins aménagés pour un confort optimal.
- **Intègre la nature en ville pour apporter des îlots de fraîcheur**
 - Un ru historique réaménagé
 - Des arbres et végétaux plantés en grand nombre
 - Des dispositifs pour favoriser la biodiversité
 - Une désartificialisation significative du site
- **Valorise les ressources locales à travers un projet sobre**
 - De nombreuses solutions mises en œuvre au cours du chantier pour réduire l’empreinte carbone : matériaux biosourcés, réemploi des déchets...
 - Un quartier desservi par un réseau de chaleur bas carbone et renouvelable (géothermie)
 - Un espace dédié à l’économie circulaire entre les habitants et les associations locales

Les hauteurs des constructions devront suivre une graduation progressive, afin d'éviter un front bâti. Autrement dit, les lots prévus atteignant 21 mètres de hauteur sur le plan de masse ne sont pas adaptés pour assurer une transition harmonieuse entre la plaine et le projet de la ZAC Fossé Pâté. Les hauteurs devront être planifiées en allant du plus bas (6 mètres) à partir de la frange urbaine, jusqu'au plus haut (19 mètres) en rejoignant le tissu bâti en arrière-plan, en évitant de dépasser la canopée existante. Il est préconisé de réaliser un plan de coupe pour planifier cette graduation progressive et d’appréhender au mieux l’insertion du projet dans le paysage.



Les abords Nord du chemin de la Ratelle

Le site **en limite du Site Classé**, est actuellement partiellement occupé par des activités économiques, pourra faire l’objet d’une opération d’aménagement et de requalification dans le respect des contraintes fixées par le Plan d’Exposition au Bruit et des prescriptions fixées par le PLU pour le traitement des lisières avec la Plaine de Versailles.

Le site conservera sa vocation économique mais il accueillera également des équipements publics.

Ajouter avis de l’architecte CAUE : outre les directives d’implantation édictées par rapport aux voies, il faudrait porter davantage d’attention à la définition des gabarits de construction et traitement des épanelages, de manière à favoriser une transition entre les différents types d’occupation : logement collectif, logement individuel diffus, et grand paysage (plaine de Versailles). Les intentions sont louables mais pas suffisamment contraignantes pour « faire la couture » entre ces typologies, de manière à préserver ou améliorer la qualité de ce secteur.



Le site de la Faisanderie

Le site de la Faisanderie **situé dans le site classé de la Plaine de Versailles**, a vocation à conserver un caractère naturel, **sert de zone de compensation écologique sous forme d'ORE d'une durée de 30 ans** et à être aménagé dans le cadre des travaux hydrauliques nécessaires à la renaturation du ru de Gally et à la prévention des risques d'inondation en aval sur les communes traversées par le ru de Gally.

AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



Dans les différents quartiers d'habitation : préserver le cadre de vie et l'équilibre entre le bâti et les espaces verts

Les différents quartiers d'habitation qui constituent la ville de Fontenay-le-Fleury ont chacun leurs particularités propres et correspondent à des formes urbaines et à des densités différentes :

- Grandes résidences d'habitat collectif le plus souvent entourées d'espaces verts avec de larges plantations d'arbres ou d'arbustes,
- Quartiers de maisons réalisés de manière diffuse ou organisée à la fin du XIXème ou au cours de XXème siècle avec des jardins de taille parfois assez grande,
- Quartiers de maisons plus récents parfois très organisés et assez denses.

Le point commun à ces différents quartiers est la qualité du cadre de vie, appréciée de leurs habitants, qui tient notamment à leur caractère aéré et la présence des jardins et des espaces verts.

Les objectifs sont de :

- **Recréer une véritable relation entre le bâti et l'espace public afin d'affirmer une cohérence dans ces espaces très hétérogènes. Il s'agit d'améliorer la continuité des différents tissus urbains en mettant en valeur et en prévoyant des mails plantés dans les espaces publics, ainsi qu'en développant des circulations douces.**
- Préserver un équilibre entre le bâti et les espaces de jardin, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie, tout en prenant en compte les caractéristiques propres à chaque quartier.



Redynamiser le commerce et les services dans le centre-ville, conforter les centres de quartier de proximité

L'objectif est de pérenniser la structure commerciale actuelle :

- **Recréer et redynamiser le centre-ville en favorisant le commerce de proximité, ce qui encouragera les déplacements doux (par exemple : la ZAC Fossé Pâté aurait pu inclure des services de proximité en rez-de-chaussée), et ainsi limiter les déplacements en voiture et le besoin de stationnement.**

- Redynamiser le centre-ville administratif et commerçant pour le rendre plus attractif, un centre-ville commerçant dynamique au service de tous les Fontenaysiens,
- Affirmer les polarités commerciales secondaires dans leur rôle de proximité participant à la vie de quartier et permettant de faciliter l'accessibilité par les modes actifs.



Favoriser la réhabilitation du bâti dans les hameaux

- Maintenir et mettre en valeur le bâti ancien traditionnel des hameaux, qui présente généralement un caractère patrimonial marqué, suppose qu'il puisse être ouvert à de nouvelles fonctions : **agro-tourisme, artisanats** ~~habitation, tourisme, artisanat, bureaux~~. Cela permet de donner à ces constructions une vocation économiquement viable.
- ~~Rendre possible ces nouvelles fonctions à l'intérieur des volumes existants, éventuellement les accompagner d'extensions mesurées. Dans tous les cas, les travaux et aménagements devront être de nature à préserver voire à améliorer l'aspect extérieur des constructions en respectant voire en retrouvant l'esprit de la construction d'origine.~~ **Préserver et maintenir l'activité agricole ainsi que les bâtis et les équipements à destination agricole.**



Requalifier les pôles d'équipements collectifs afin de maintenir le niveau d'équipements et de services aux habitants

Maintenir un bon niveau d'équipements de proximité afin de continuer à apporter une offre de services répondant aux besoins de tous les Fontenaysiens d'aujourd'hui et de demain, ce qui suppose :

- Le maintien en bon état des équipements existants et parfois vieillissants ;
- La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des équipements et bâtiments municipaux.
- La mise en accessibilité des équipements par les modes doux depuis les principaux secteurs d'habitat
- Poursuivre la rénovation des équipements publics existants et la création d'équipements complémentaires pour renforcer la qualité de service (rénovation/mise en accessibilité). Elle portera notamment sur les domaines suivants :
 - Petite enfance : améliorer la qualité de l'accueil des enfants ;
 - Familles : faciliter la vie des familles en rassemblant leurs enfants dans un même lieu (pôles multi-âges) ;
 - Jeunesse : réaliser le Projet Campus Gadé/Pergaud en rénovant l'école maternelle existante, en créant un nouveau bâtiment pour accueillir un centre de loisirs et un espace de restauration, ainsi qu'un espace vert de 2000 m².
 - Seniors : création d'un EHPAD public des Aulnettes.

Pour répondre à l'offre de services, les différents projets devront réutiliser les espaces existants perméables et prendre en compte la possibilité de densifier les équipements existants. Pour faire face aux différentes pressions sur les espaces agricoles, naturels et forestiers, la mutualisation des équipements avec les communes limitrophes sera nécessaire (ex : Saint-Cyr et son complexe sportif Pierre-Mazeaud, ainsi que son skate-park à moins de 1 km du Campus Descartes).

Par ailleurs, l'évolution de la limite communale ~~constitue un potentiel et une opportunité de développement pour étendre les équipements publics sportifs~~ **doit affirmer le maintien et la protection des terres et des usages agricoles.**



Mettre en place des actions de prévention contre les risques et les nuisances : isolation des constructions nouvelles aux abords des voies bruyantes, mesures de prévention pour les constructions nouvelles par rapport au risque de retrait/gonflement des argiles etc.

Assurer une prise en compte accrue des éventuels risques naturels et des nuisances :

- Risques naturels : ce sont les risques de mouvements de sol liés à la présence d'argiles. Des mesures de prévention doivent être prises en considération par les constructeurs dans les zones concernées,
- Nuisances sonores : favoriser l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les zones situées aux abords des infrastructures de transport. Respecter les dispositions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Saint Cyr



Continuer à assurer le développement du réseau de communication numérique

AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



Soutenir les actions envisagées à l'échelle intercommunale pour mieux canaliser les circulations de transit en dehors du territoire

Fontenay-le-Fleury, du fait de sa situation géographique, est un territoire largement traversé par une circulation de transit importante : Est/Ouest et Nord/Sud. La RD 127 est le seul axe de transit entre la Plaine de Versailles (résidentielle) et les pôles d'emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines et vers l'A86. De même, la RD11 est un passage obligatoire Est/Ouest pour relier Versailles à Plaisir-Les Clayes.

Les grands axes routiers ou autoroutiers étant saturés aux heures de pointe, le trafic a tendance à se reporter sur le réseau communal, engendrant des nuisances pour la population : encombrement, bruit, pollution.

La fluidification du réseau dépasse largement l'échelle du territoire communal. De nombreuses études et réflexions ont été engagées par la Municipalité et les partenaires concernés pour définir les orientations et les solutions adaptées. **Il est important de préciser que le projet d'échangeur prévu à Bailly permettra de diminuer les flux routiers sur la RD11.** La commune entend ainsi tout mettre en œuvre auprès des autorités propriétaires des voiries ou compétentes sur les transports (Etat, Région, Département des Yvelines, STIF, VGP) pour que des mesures soient prises et mises en œuvre rapidement.

Le trafic de transit automobile devra être mieux canalisé et la circulation fluidifiée. Des aménagements devront être faits sur la voirie routière et dans le domaine des transports collectifs, pour diminuer la circulation de transit.



Réaménager les abords des axes structurants en assurant une cohérence paysagère et urbaine

Requalifier l'emprise d'un certain nombre de grandes voies routières afin de faciliter la circulation des piétons et d'améliorer l'accès aux commerces et services. Mettre en place sur les axes majeurs et sur les nouvelles opérations des liaisons cyclables sécurisées et qualitatives



Valoriser les principes de liaisons inter-quartiers Nord/Sud et Est/Ouest, et d'une manière générale, développer les circulations douces

Développer la place du vélo en poursuivant l'aménagement de pistes cyclables, de stationnements vélos, et en engageant la réalisation d'un Plan Vélo à l'échelle communale qui établira des itinéraires cyclables quotidiens (domicile/travail) et de loisirs. **Ce plan devra être mis en cohérence avec le Schéma directeur des aménagements cyclables départemental et celui de Versailles Grand Parc.**

Développer les liens inter-quartiers en s'appuyant sur les liaisons douces existantes et en améliorant leur identification, notamment pour les déplacements de proximité, les accès aux équipements publics, **aux commerces de proximité** et à la gare,

Poursuivre une politique volontariste pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.



Réhabiliter les entrées de ville

- Mieux identifier les entrées de ville, avec un aménagement homogène permettant d'améliorer l'accueil et l'information des arrivants,
- Développer des aménagements moins routiers dans les secteurs d'entrée de ville, encourageant le développement de circulations alternatives à la voiture (marche, vélo...).
- **OAP entrées de ville (X7) ? Permettrait d'avoir une stratégie globale d'amélioration des flux entrants, des nuisances sonores, etc**



Requalifier le pôle d'échanges multimodal autour de la Gare, aménager de nouveaux espaces de stationnement voitures et vélos, promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

- Réaménager les abords de la gare routière. En effet la gare routière développe une offre de services dense, ce qui rend nécessaire des aménagements importants à ses abords,
- Développer l'intermodalité vélo/train grâce à la création de garages à vélos sécurisés,
- Poursuivre le développement des mobilités innovantes.

CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD

Une cartographie trop dense nécessite d'être synthétisée.

La légende doit apparaître sur la même page pour une lecture optimale.

Une cartographie par axe permettrait d'identifier et de spatialiser les enjeux et objectifs du PADD.

Ainsi, la superposition de chacune des cartes permettrait de réaliser la carte de synthèse globale du PADD.